

Projet ERIKA. Aide aux femmes victimes de violences.



Les images et les dessins sont de : Sandra Sardini



Texte en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Une personne vous a fait du mal ?
Par exemple, votre partenaire vous a frappée ?
Ou une personne d'autre vous a fait du mal ?



Si c'est le cas, allez au service des urgences et dites :

Je cherche ERIKA.

Pourquoi vous devez dire ERIKA ?

Parce que comme ça, la personne aux urgences sait :

- que vous avez besoin d'aide
- que vous sentez mal
- et que vous avez subi des violences.



Une personne aux urgences vous emmènera dans une autre pièce.

Dans cette pièce, vous serez en sécurité.

Dans cette pièce, vous entrerez seule.

La personne qui vous accompagne **n'a pas** le droit d'entrer.

Un médecin, homme ou femme, viendra ensuite vous voir.

Et vous demandera :

Que s'est-il passé ?

Vous pouvez tout lui raconter.

Beaucoup de femmes **n'ont** pas le courage de parler
des violences subies.

Souvent, ces femmes ont peur.

Personne n'a le droit de vous faire du mal.

Personne n'a le droit de vous frapper.

Le médecin, homme ou femme, vous dira :

Il existe des centres qui peuvent vous aider.

Des expertes travaillent dans ces centres.

Ces expertes peuvent aider les femmes victimes
de violences.

La police aussi peut vous aider.

Vous avez le droit de vivre une vie sans violence !



Pourquoi vous devez dire le mot “ERIKA” ?

Parce que comme ça le personnel de l’hôpital sait :

- Que cette femme a subi des violences.
- Et que cette femme est peut-être venue ici avec la personne qui lui a fait du mal.
- Et donc cette femme ne peut pas dire :
Cet homme m'a frappée.
- Et cette femme devrait parler seule à seule avec un médecin, homme ou femme.

Alors, le personnel de l’hôpital a pensé que les femmes qui sont en danger peuvent dire le mot “ERIKA”.

Ce qui nous permet de savoir que cette femme a besoin d'aide immédiatement.

AUTONOME PROVINZ
BOZEN - SÜDTIROL
Abteilung Soziales



PROVINCIA AUTONOMA
DI BOLZANO - ALTO ADIGE
Ripartizione Politiche Sociali



Polizia di Stato



AUTONOME PROVINZ
BOZEN - SÜDTIROL
PROVINCIA AUTONOMA
DI BOLZANO - ALTO ADIGE
PROVINCIA AUTONOMA DE BULSAN - SÜDTIROL

Südtiroler
Sanitätsbetrieb Azienda Sanitaria
dell'Alto Adige
Azienda Sanitera de Sudtirol

© Ce texte en langage facile à lire est de OKAY
Service pour le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) : www.lebenshilfe.it/okay
Le groupe de lectrices et lecteurs examinateurs d'OKAY a contrôlé le texte.
© Logo européen version facile à lire et à comprendre : Inclusion Europe
Pour de plus amples informations, consultez le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/

